



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale de l'énergie et du climat  
Direction de l'énergie  
Sous-direction du système électrique  
et des énergies renouvelables**

Paris, le 21 mai 2021

La directrice de l'énergie,

Commission nationale du débat public

Madame Chantal JOUANNO  
Présidente  
244 Boulevard Saint Germain  
75007 Paris

**Objet : Décision du maître d'ouvrage faisant suite au débat public portant sur des projets d'éoliennes flottantes au large du sud de la Bretagne et leur raccordement**

Pièces jointes :

- Décision du maître d'ouvrage pour mise en ligne sur le site de la CNDP
- Rapport du Ministère de la transition écologique, établi conjointement avec la Région Bretagne et RTE, consécutif au débat public portant sur des projets éoliens en mer au sud de la Bretagne et leur raccordement

Madame la Présidente,

A la suite du débat public qui s'est tenu du 20 juillet au 21 décembre 2021, et après avoir tiré les enseignements du débat, notamment grâce au compte-rendu établi par la Commission particulière du débat public et à votre bilan, j'ai l'honneur de vous informer que la Ministre de la Transition écologique a décidé de poursuivre les projets d'éoliennes flottantes au large du sud de la Bretagne.

Conformément à l'article L. 121-13 du code de l'environnement, je vous transmets ci-joint la décision publiée le 21 mai 2021 au Journal Officiel de la République française. Celle-ci annonce la poursuite de la procédure de mise en concurrence pour le premier parc d'environ 250 MW. Elle précise également qu'une seconde procédure de mise en concurrence a vocation à être lancée ultérieurement pour un second parc d'une puissance maximum d'environ 500 MW. Elle décrit les zones retenues, pour le premier appel d'offres et pour la poursuite des études, ainsi que les actions qui seront mises en œuvre par l'Etat pour répondre aux principaux points soulevés par les publics.

Cette décision a été publiée également sur le site du Ministère de la transition écologique.

En complément, un rapport détaillé a été établi par le Ministère de la transition écologique, en lien avec la Région Bretagne et RTE. Ce rapport détaille, pour chacun des enjeux identifiés par le public lors du débat, les réponses et engagements du Ministère de la transition écologique, avec la contribution de RTE sur le volet raccordement.

Il comporte également un tableau de synthèse de réponse aux recommandations de la CPDP, renvoyant vers les parties du rapport concernées.

Je tiens à souligner la qualité du débat mené par la Commission particulière et la richesse des apports du débat public dans la décision publique sur ces deux parcs d'éoliennes flottantes au large du sud de la Bretagne.

Soyez assurée que mes services sont d'ores et déjà mobilisés pour poursuivre la concertation sur les projets, sous l'égide du ou des garants que votre commission nommera.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

**La directrice de l'énergie,**



**Sophie Murlon**